

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 9 septembre 2025

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

03/09/2025

Date d'affichage

03/09/2025

Objet de la délibération n° 48-2025

Finances publiques – Raccordement électrique de l'école du Figuier – Participation financière de la Commune

Présents

F. GARRIGUES, C. DEBONS, F. ESTEVES, M.J. SCHIFANO, A. TAHRI, C. CLERGEAU, JC. MALTHE, C. SCHIFANO, J.F. MULLER, S. PRADELLES, M. PLANA, O. RACAUD, JC. LAPASSE.

Absents excusés

JP. CULOS, A. SECULA, S. MAZAS, C. ROMERO, C. PAVAILLER, E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT, D. DOUMERC, A. CIERCOLES, H. DUTKO, R.M MARTINEZ FUENTE, I. CERE

Pouvoirs

C. PAVAILLER à C. CLERGEAU	JP. CULOS à P. PLICQUE
C. ROMERO à F. GARRIGUES	D. DOUMERC à C. DEBONS
A. SECULA à A. TAHRI	I. CERE à O. RACAUD
S. MAZAS à C. SCHIFANO	RM MARTINEZ FUENTE à JC. LAPASSE.

Mme SCHIFANO a été nommée secrétaire

Délibération n° 06

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la Commune du 27 février 2025 concernant le branchement pour la future Ecole, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante 11AU22 :

- Création d'une extension Basse Tension pour l'alimentation du Tarif Jaune de l'école.
- Création d'un départ Basse Tension dans le nouveau poste.
- Construction d'un réseau souterrain Basse Tension en conducteur 240².
- Fourniture et poste d'un coffret coupe circuit en limite propriété.
- Fourniture et pose d'une armoire Tarif Jaune 250 KV dans le local TGBT.

(Non compris la pose du compteur).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	20 944 € TTC
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 006 € TTC
Total	29 950 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la Commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

VU la nomenclature M57

Vu le règlement financier et budgétaire de la Commune

Vu le devis du SDEHG

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le projet présenté
- DECIDE par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.
- PRECISE que conformément à la possibilité qu'offre la nomenclature M57 et le règlement budgétaire et financier de la Commune de neutraliser l'amortissement pour cette présente dépense

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11 SEP. 2025

Et publication ou notification du :

12 SEP. 2025

2 / 2

DL - 48/2025